

## Résumé

Information sur le format PDF	1
Question : Comment afficher un PPR à l'écran ?	1
Question : Est-ce que je peux télécharger les fichiers ?	1
Question : Comment localiser ma parcelle ?	2
Question : Comment accéder au règlement ?	2
Question : Puis-je imprimer ?	2
Question : pourquoi les fichiers sont-ils long à charger ?	3
Question : J'ai consulté 2 PPR différents. Les couleurs sont différentes. Pourquoi ?	3

## **Information sur le format PDF**

### a) Le format PDF (Portable Document Format)

Ce format est un standard de la diffusion de documents sur Internet. Un document au format PDF peut être facilement téléchargé (il est compressé et occupe le minimum de place sur un ordinateur).

Un document au format PDF est consultable sur n'importe quel ordinateur (sous Windows, Mac ou Unix).

### b) Comment lire les documents au format PDF proposés sur ce site ?

Il vous suffit d'installer le logiciel Acrobat Reader, logiciel gratuit développé par la société Adobe, pour visualiser et imprimer les documents à ce format. Si vous ne disposez pas de ce programme, vous pouvez le télécharger gratuitement sur le site de Adobe. (<http://www.adobe.fr/products/acrobat/readstep.html>)

La durée de téléchargement peut être longue (plusieurs dizaines de minutes). L'installation proprement dite du logiciel ne pose pas de problème particulier, il suffit de suivre les instructions pas à pas. Il est toutefois recommandé de faire redémarrer son micro-ordinateur afin que toutes les fonctionnalités installées soient effectivement prises en compte par le système.

Cette opération n'est à effectuer qu'une seule fois. Si vous éprouvez des difficultés pour le téléchargement, vous pouvez trouver le logiciel sur de nombreux CD-Rom diffusés par la presse spécialisée.

Quand vous cliquerez sur un lien appelant un fichier PDF, vous verrez quelques outils complémentaires s'afficher dans votre navigateur. Ils vous permettront d'exploiter les fonctionnalités de ce format .

## **Comment afficher un PPR à l'écran ?**

Vous pouvez consulter les PPR à l'écran pour visualiser les zonages des risques sur une commune et les règlements associés à chacun d'eux. Pour cela double-cliquez sur le fichier carte-ppr-nom de la commune.pdf

## **Est-ce que je peux télécharger les fichiers ?**

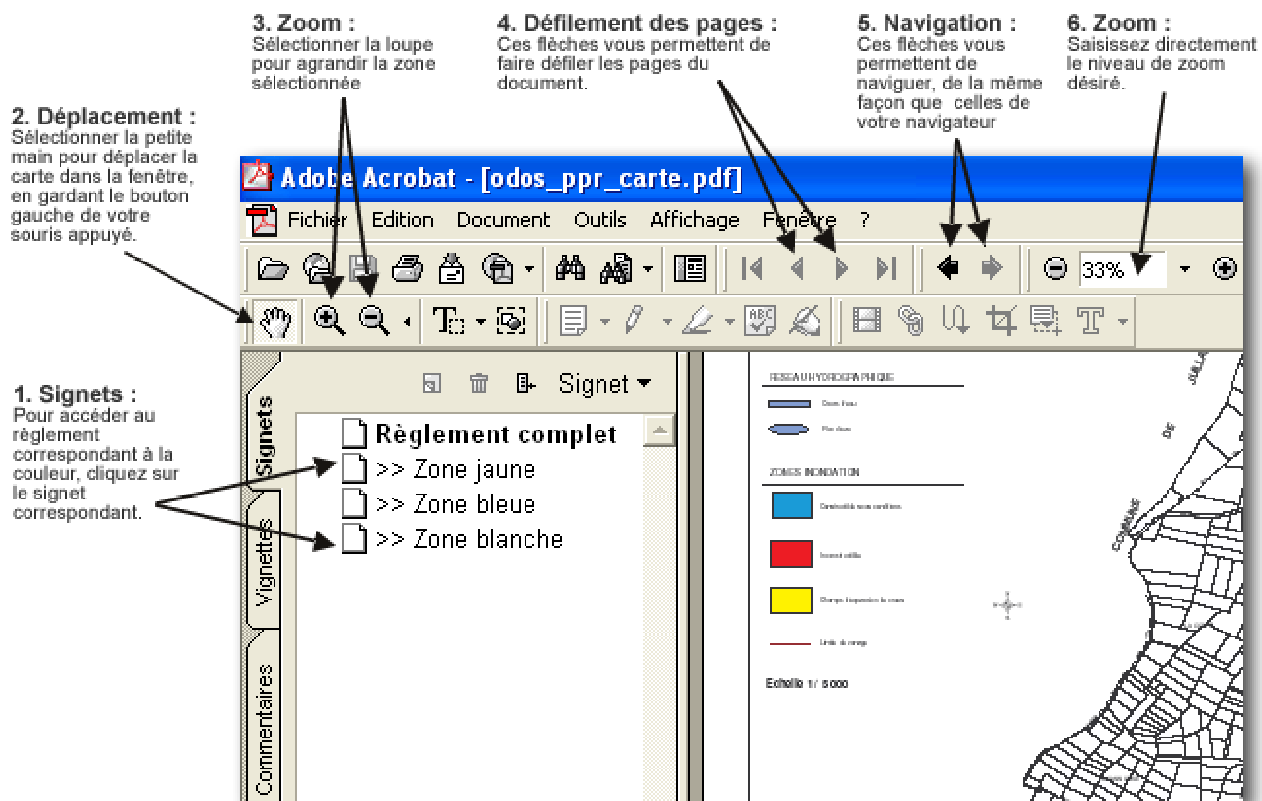
Vous pouvez télécharger les fichiers compressés en cliquant sur le fichier ZIP. Cette solution est fortement conseillée si vous disposez d'une connexion "bas débit", pour une consultation hors ligne plus confortable et une impression éventuelle.

1. Téléchargez le fichier ZIP,
2. Décompressez l'ensemble des fichiers dans un même dossier, Vous devez disposer du logiciel nécessaire : il existe de nombreux sites de téléchargement où vous pourrez vous le procurer gratuitement.
3. Ouvrez le dossier puis l'un des fichiers (PDF) qu'il contient.

## Comment localiser ma parcelle ?

L'icône représentant une main [2] permet de déplacer la carte dans la fenêtre du document, à l'aide du bouton gauche de la souris.

Vous pouvez également sélectionner l'icône représentant une loupe [3] pour zoomer sur une zone précise.



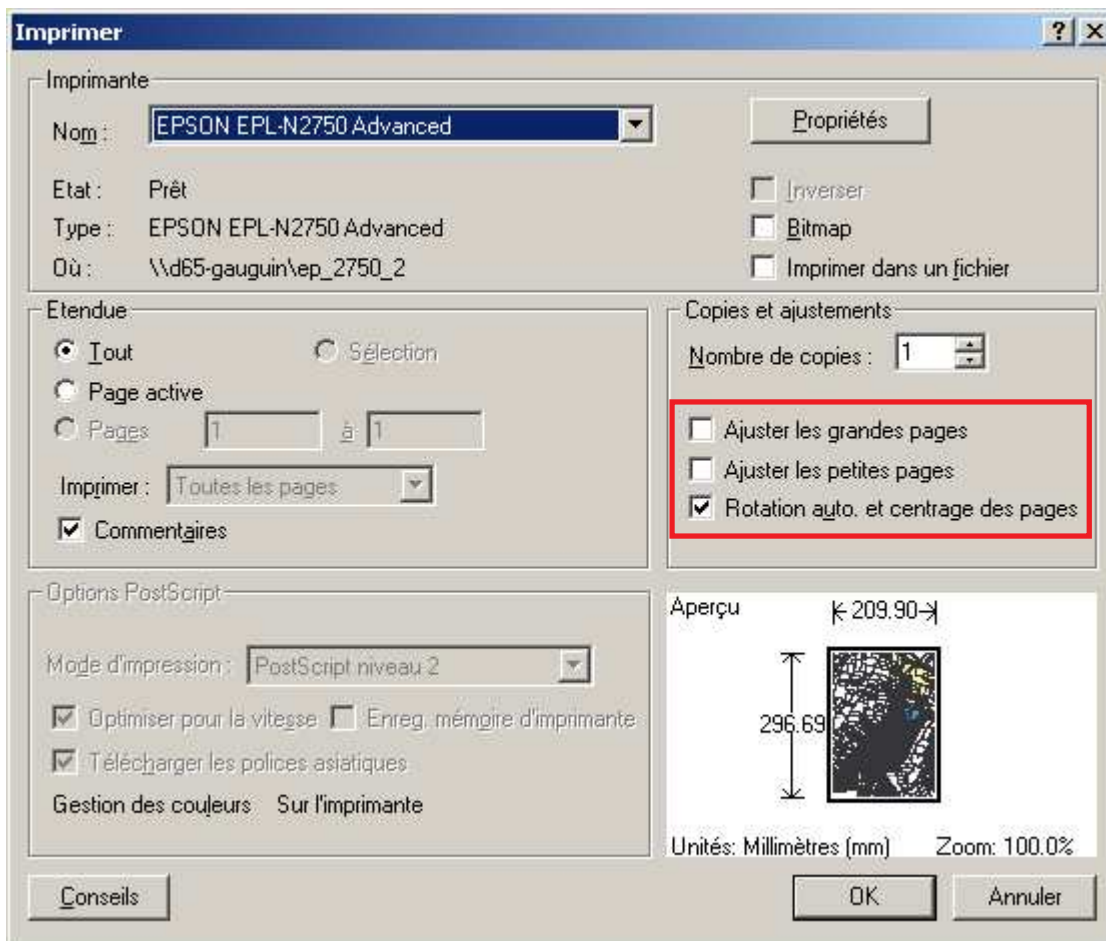
## Comment accéder au règlement qui s'applique sur ma parcelle ?

Pour accéder au règlement complet, sélectionnez le signet « Règlement complet » dans la colonne située à gauche de la carte [1]. Vous avez aussi la possibilité d'accéder directement au règlement d'une zone spécifique en sélectionnant le signet correspondant à sa couleur.

## Puis-je imprimer ?

Les documents disponibles sont une exacte réplique des documents opposables : ce sont des fichiers destinés à être tirés sur plan, au format A0 en général.

Il n'est pas de votre intérêt d'imprimer l'ensemble du document avec une imprimante au format A4. Mais vous pouvez imprimer juste une partie de la carte en sélectionnant les options suivantes :



### **Pourquoi les fichiers sont-ils long à charger ?**

Les plans et les règlements présents sur ce site ont été générés au format PDF à partir de documents opposables sur support papier ou électronique (traitement de texte, logiciels de conception assistée par ordinateur).

Les documents scannés représentent des fichiers "volumineux", dont la taille peut parfois dépasser 900Ko. Pour cette raison, ils se chargeront plus ou moins rapidement selon le type de votre connexion... Merci de bien vouloir patienter jusqu'au chargement complet du document.

### **J'ai consulté 2 PPR différents. Les couleurs sont différentes. Pourquoi ?**

1. Les Plans de "Prévention des Risques mis en ligne sur le site ont deux caractéristiques qui expliquent ces différences : Certains des documents mis en ligne sont anciens (avant 2000) avec des pratiques qui n'étaient pas forcément homogénéisées dans le département.
2. Deux services instruisent ces PPR pour le compte du préfet dans le département des Hautes-Pyrénées. La Direction Départementale de l'Équipement (DDE) pour les risques de plaine et technologique et le service de Restauration des Terrains en Montagne (RTM) pour les risques liés au secteur montagneux. Chacun de ces services à ses propres modalités d'impression mais quoiqu'il en soit, ces différences portent la plupart du temps sur l'intensité des couleurs utilisées, et non sur les couleurs utilisées sachant que les teintes utilisées sont le rouge (zone à risque fort-inconstructible), le bleu (zone à risque faible ou moyen constructible avec prescription) et le jaune (zone d'expansion de crue-inconstructible)